

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030520 – AMR 25/037/2003

Action complémentaire sur l'AU 112/03 (AMR 25/016/2003 du 24 avril 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ / PRISONNIER D'OPINION

CUBA

Oscar Espinosa Chepe (h), 62 ans

Londres, le 11 août 2003

Le 7 août dernier, Oscar Espinosa Chepe, prisonnier d'opinion, a été transféré à l'hôpital militaire Carlos J. Finlay de La Havane, la capitale cubaine, en raison d'une dégradation de son état de santé. D'après les informations reçues, il est atteint d'une grave cirrhose du foie et souffre d'anémie. Amnesty International demeure extrêmement préoccupée par la santé de cet homme.

En avril 2003, Oscar Espinosa Chepe avait été transféré du siège du *Departamento de Seguridad del Estado* (DSE, Département de la Sûreté de l'État), situé à La Havane, à l'hôpital militaire de Marianao, mais il avait par la suite été envoyé en prison. Au mois de juillet, il a été admis à l'hôpital provincial Ambrosio Grillo, dans la ville de Santiago de Cuba, car son état de santé était à nouveau préoccupant. Alarmés par les conditions déplorables qui régnaient dans cet établissement, les proches d'Oscar Espinosa Chepe auraient demandé son transfert dans un hôpital de La Havane. Ils auraient été autorisés à lui rendre visite, le 10 août dernier, à l'hôpital militaire Carlos J. Finlay. Malgré ce transfert, la famille demeure inquiète quant aux conditions prévalant dans ce nouvel établissement et craint qu'Oscar Espinosa Chepe ne bénéficie toujours pas des soins médicaux spécialisés dont il aurait besoin.

Oscar Espinosa Chepe, journaliste qui exerçait autrefois la fonction de conseiller économique auprès du gouvernement cubain, a été arrêté dans le cadre d'une campagne de répression massive lancée par les autorités, au cours de laquelle au moins 75 dissidents ont été appréhendés (veuillez vous reporter au document intitulé *Cuba. Des mesures « indispensables » ? Les droits humains bafoués au nom de la sécurité*, AMR 25/017/2003 du 3 juin 2003). Cet homme a par la suite été jugé, le 3 avril, dans le cadre de l'affaire 351/03, et a été condamné à une peine de vingt ans de prison, en vertu des articles 7 et 11 de la Loi 88, pour « activités contre l'intégrité et la souveraineté de l'État ». En effet, les autorités cubaines lui reprochaient notamment d'avoir reçu des sommes d'argent venues de l'étranger et rassemblé des coupures de presse concernant des réunions entre des représentants des États-Unis et des dissidents. Amnesty International considère Oscar Espinosa Chepe comme un prisonnier d'opinion, car il est privé de liberté uniquement pour avoir exercé son droit légitime à la liberté d'expression.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En février 1999, l'Assemblée nationale cubaine a voté une loi très dure, la Loi 88 ou *Ley de Protección de la Independencia Nacional y la Economía de Cuba* (Loi pour la protection de l'indépendance nationale et de l'économie de Cuba). En vertu de ce texte, les personnes reconnues coupables d'avoir transmis aux autorités américaines des renseignements susceptibles d'être utilisés pour soutenir des mesures anti-cubaines (comme l'embargo économique imposé par les États-Unis) encourrent des peines allant de sept à quinze années d'emprisonnement. Si ces informations sont obtenues par une manœuvre subreptice, la durée de la peine peut atteindre vingt ans. Cette loi interdit également la possession, la distribution ou la reproduction de « matériels subversifs » émanant du gouvernement américain ; elle prévoit des peines d'emprisonnement dont la durée peut aller jusqu'à cinq ans pour sanctionner la collaboration avec des stations de radio, des chaînes de télévision et des organes de presse soupçonnés de soutenir la politique du gouvernement américain. Avant les procès qui se sont déroulés, récemment, à la suite de la vague de répression du mois de mars, personne n'avait jamais été condamné en application de cette législation.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol, en anglais ou dans votre propre langue) :

– faites part de l'inquiétude que vous inspirent les informations reçues concernant l'état de santé actuel d'Oscar Espinosa Chepe ;

– efforcez-vous d'obtenir des indications quant à l'état de santé de cet homme et demandez instamment qu'il bénéficie de soins médicaux adaptés ;

– appelez les autorités cubaines à libérer sans délai ni condition Oscar Espinosa Chepe, qu'Amnesty International considère comme un prisonnier d'opinion, car il est emprisonné uniquement pour avoir exprimé ses convictions de façon pourtant pacifique et légitime ;

– exhortez les autorités à libérer sans délai ni condition tous les prisonniers d'opinion détenus à Cuba ;

– tout en reconnaissant que certains facteurs économiques, notamment l'embargo commercial imposé par les États-Unis, puissent avoir des conséquences sur la qualité de la nourriture et des soins médicaux fournis dans les prisons cubaines, dites que les conditions de détention dans ce pays doivent être conformes aux normes minima universellement reconnues, comme celles énoncées dans l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus et dans l'Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention où d'emprisonnement, adoptés par les Nations unies.

APPELS À :

Chef de l'État et du gouvernement :

Dr. Fidel Castro Ruz
Presidente de los Consejos de Estados y de Ministros
La Habana, Cuba

Télégrammes : President Castro, La Habana, Cuba

Fax : +53 7 333 085 (via le ministère des Affaires étrangères)

Formule d'appel : *Su Excelencia*, / Monsieur le Président de la République,

Procureur général :

Dr. Juan Escalona Reguera
Fiscal General de la República
Fiscalía General de la República
San Rafael 3, La Habana, Cuba

Télégrammes : Fiscal General, La Habana, Cuba

Fax : + 53 7 669 485 / 333 164

Formule d'appel : *Señor Fiscal General*, / Monsieur le Procureur général,

Ministre des Affaires étrangères :

Sr. Felipe Pérez Roque
Ministro de Relaciones Exteriores
Ministerio de Relaciones Exteriores
Calzada N° 360, Vedado
La Habana, Cuba

Télégrammes : Ministro de Relaciones Exteriores, La Habana, Cuba

Fax : +53 7 333 085

Courriers électroniques : cubaminrex@minrex.gov.cu

Formule d'appel : *Señor Ministro*, / Monsieur le Ministre,

Ministre de l'Intérieur :

General Abelardo Coloma Ibarra
Ministro del Interior y Prisiones
Ministerio del Interior
Plaza de la Revolución
La Habana, Cuba

Télégrammes : Ministerio del Interior, La Habana, Cuba

Fax : +53 7 8301 566 (merci de faire preuve de persévérance)

Formule d'appel : *Señor Ministro*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de Cuba dans votre pays.

PRIERE D'INTERVENIR IMMEDIATEMENT.

APRÈS LE 22 SEPTEMBRE 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*